La Commission Européenne estime que les États peuvent limiter le droit d’asile des migrants en cas d'”instrumentalisation” de ceux-ci par la Russie

11/12/2024 à 16h05



La Commission européenne a estimé, mercredi 11 décembre, que les États européens pouvaient limiter le droit d’asile des migrants «instrumentalisés» par la Russie, apportant un «soutien clair» à la Pologne, face aux «attaques hybrides».

En cas «d’instrumentalisation» des migrants, les États membres peuvent exceptionnellement limiter l’exercice des «droits fondamentaux» sur le droit d’asile, a annoncé la commissaire européenne Henna Virkkunen. La Pologne accuse la Russie et le Bélarus d’utiliser les afflux de migrants à sa frontière pour déstabiliser la région et avait demandé à Bruxelles de pouvoir suspendre partiellement le droit d’asile.

www.rfi.fr